



OneRagtime

RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX
DISPOSITIONS PREVUES AU VU DE L'ARTICLE D.533-
16-1 et l'Article 29 « Loi Energie Climat »
DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES
ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS
D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

25 juin 2024 pour l'année 2023

1. Présentation de la société de gestion

OneRagtime est une société de gestion spécialisée dans le capital-risque, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle gère des fonds fermés destinés aux investisseurs professionnels, avec une stratégie axée sur l'investissement dans des entreprises innovantes et en croissance.

2. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

OneRagtime intègre systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique et sa stratégie d'investissement.

2.1. Résumé de la démarche de l'entité sur la prise en compte des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement

OneRagtime promeut les caractéristiques environnementales et sociales décrites à l'Article 8 du règlement UE 2019/2088, tout en considérant la performance financière comme un moteur important. Le Fonds intègre les critères ESG à chaque étape du processus d'investissement, de la due diligence à la sortie.

- **Caractéristiques environnementales** : OneRagtime met l'accent sur la durabilité, en intégrant la politique environnementale, la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets dans les modèles commerciaux des entreprises.
- **Caractéristiques sociales** : L'attention est portée sur la diversité et l'égalité des chances, le dialogue social, la santé et la sécurité.
- **Gouvernance** : L'éthique des affaires, l'indépendance et la diversité des genres sont prioritaires, soutenues par un code de conduite, des formations et une participation active aux organes de gouvernance.

2.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

OneRagtime informe régulièrement les souscripteurs sur les critères ESG intégrés dans la politique et la stratégie d'investissement via :

- **Documentation juridique des véhicules** : Les documents constitutifs du fonds reflètent les principes de la politique ESG.
- **Réunions des investisseurs** : Au moins une fois par an, l'équipe d'investissement présente les enjeux ESG identifiés et les actions menées.
- **Rapport ESG annuel** : À partir de l'année 2024 OneRagtime adresse à ses investisseurs un rapport de gestion intégrant une section ESG qui présente les engagements et les actions entreprises.
- **Création d'une charte OneRagtime** : Cette charte guide les actions de OneRagtime afin de promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale au sein du portefeuille OneRagtime.

2.3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31 décembre 2023, 100% des encours de gestion de OneRagtime prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Les fonds FPCI OneRagtime Rhapsody II et OneRagtime Paragon sont des fonds « Article 8 ».

2.4. Les impacts potentiels des Risques de Durabilité sur le rendement

L'intégration des risques de durabilité dans toutes les phases du processus d'investissement vise à maximiser l'atténuation des risques de durabilité. Toutefois, OneRagtime ne peut exclure que les risques de durabilité puissent avoir des effets négatifs sur le rendement de l'investissement.

2.5. Conformité avec la réglementation sur la taxonomie

OneRagtime n'est actuellement pas en mesure de s'engager à respecter une proportion minimale d'investissements écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852, connu sous le nom de "Règlement sur la taxonomie".

3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

- OneRagtime, pour le compte de ses véhicules d'investissement se conformant à l'article 8 du règlement SFDR, adhère à une charte.
- **Charte France Invest pour la parité** : OneRagtime a pris des engagements pour améliorer la parité au sein de ses équipes et de ses participations.

4. Démarche d'amélioration et mesures correctives

OneRagtime identifie les opportunités d'amélioration de sa stratégie actuelle et met en place des actions concrètes pour améliorer la situation. Cela inclut des changements stratégiques et opérationnels introduits ou à introduire à la suite de la mise en place d'actions correctives. L'objectif est d'optimiser continuellement les pratiques ESG et de renforcer l'impact positif de ses investissements sur la société et l'environnement.